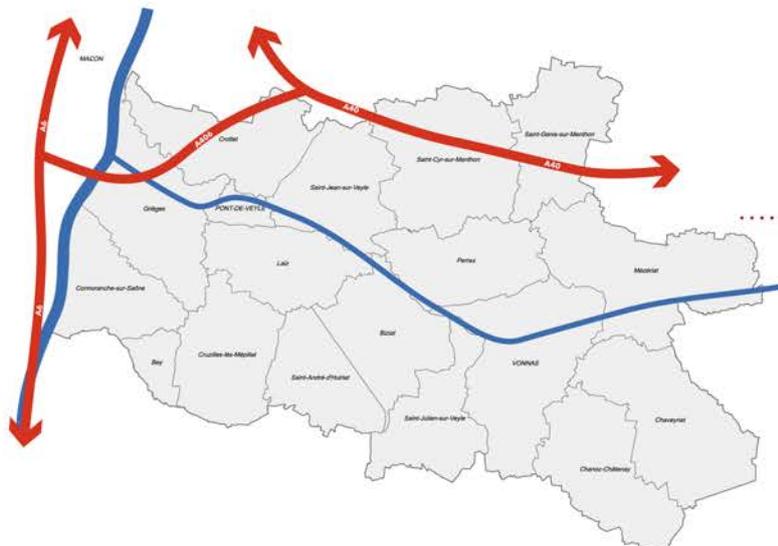


PLUi, un projet de territoire



Depuis 2018, la Communauté de communes de la Veyle, issue de la fusion des CC Canton de Pont de Veyle et CC Bords de Veyle, s'est engagée dans un projet de territoire en prescrivant l'élaboration de 3 documents :

- le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), avec la CC Bresse et Saône,
- le Plan Local d'Urbanisme inter-communal (PLUi),
- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).



22 000 habitants

18 communes

Le PLUi, c'est :

- un projet de territoire qui prend en compte l'habitat, les équipements, la mobilité, le développement économique, la consommation foncière, le paysage et l'environnement,
- un document de planification qui établit des règles d'urbanisme et remplacera les documents communaux en vigueur actuellement.

Le contexte législatif et réglementaire du PLUi

Le PLUi est régi par

- Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)
- Loi ENL (Engagement National pour le Logement)
- Loi UH (Urbanisme et habitat),
- Loi Grenelle 2
- Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové)
- Loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique)

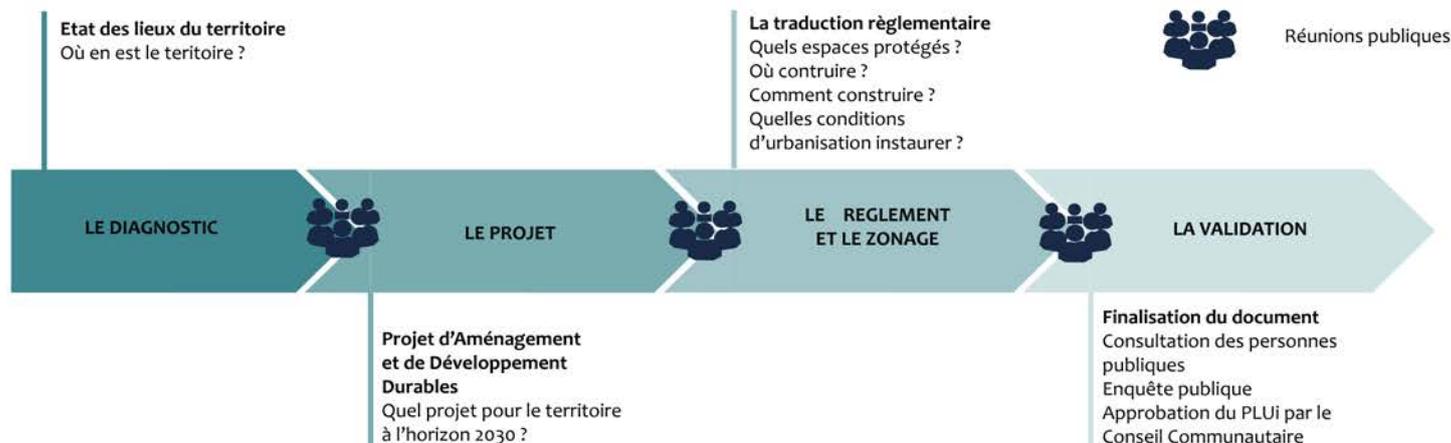
Le PLUi doit prendre en compte

- Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Schéma régional des carrières
- Plan Climat Energie Territorial (PCAET) de la Veyle

Le PLUi doit être compatible avec

- SCoT Bresse Val de Saône
- Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Les étapes du PLUi



Informez vous et participez à l'élaboration du PLUi



Articles sur le site internet de la CCV, relayés sur les sites des communes.



Mise à disposition d'un registre de concertation au siège de la CCV pour y écrire ses remarques.

Toutes les informations sur le site de la CCV : www.cc-laveyle.fr



Possibilité d'écrire aux Maires et au Président de la CCV.

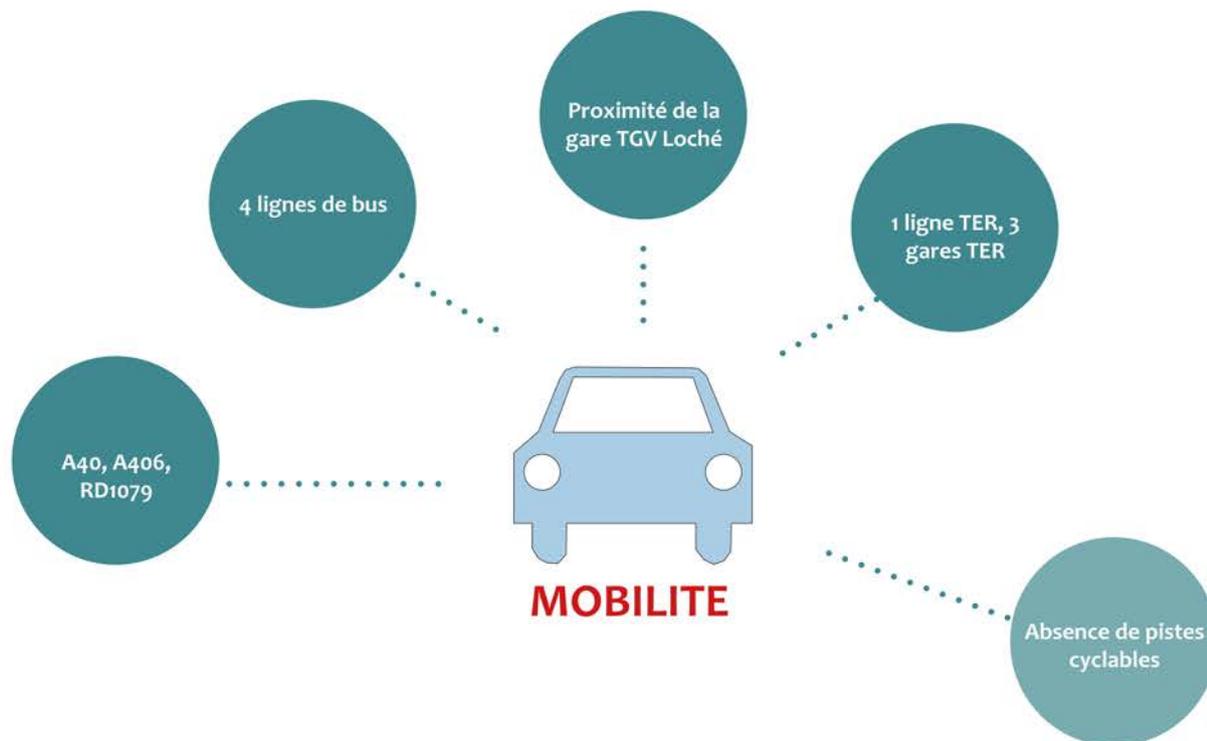


Organisation de réunions publiques à chaque phase du projet.



Panneaux d'exposition présentant le PLUi.

PLUi, un projet de territoire



FORCES

Territoire bien desservi et accessible.

Une volonté de développer les modes de déplacements doux.

FAIBLESSES

Inexistence de pistes cyclables.

Cadencement des **trains et des bus insuffisant**, notamment pour les personnes souhaitant utiliser les transports en commun pour aller travailler.

Forte utilisation de la voiture individuelle, mais c'est un phénomène classique pour les territoires périurbains et ruraux.

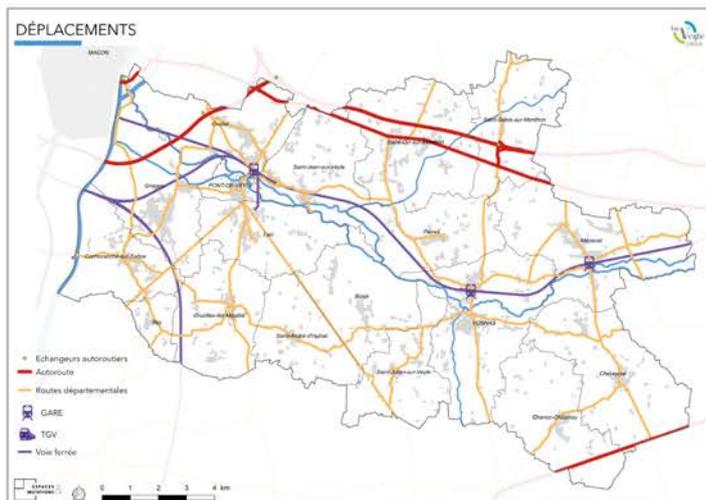
ENJEUX

Mobiliser les partenaires des transports en commun pour **renforcer l'offre** sur le territoire.

Développer des pistes cyclables communales et intercommunales.

Renforcer l'intermodalité (lien entre les différents types de mobilités).

Faire connaître les **parkings de covoiturage** communaux.



EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Enseignement
17 écoles publiques et 2 écoles
privées
2 collèges



Enfance

210 assistants maternels
55 places en structures
d'accueil petite enfance

Personnes âgées
Résidences Haissor, EHPAD,
MARPA,
maison de l'autonomie et
résidence privée répartis sur le
territoire



Santé

14 médecins, 9
dentistes, 34 infirmiers,
8 kinésithérapeutes, 4
pharmacies, mais en nombre
insuffisant

Culture
14 bibliothèques
1 musée, mais faiblement
fréquenté



Sports et loisirs

Des équipements de
proximité types aires de
jeu, plateaux sportifs,
citystades répartis dans les
communes

Bon taux
d'équipements
général

Le PLUi a peu d'influence sur l'installation de nouveaux praticiens de santé, mais il peut prévoir la localisation des locaux de pratiques médicales.

ENJEUX

Permettre l'installation de **nouveaux praticiens de santé** et mettre en réseau ceux qui sont déjà installés sur le territoire.

Sécuriser les parcours piétons vers les écoles et les équipements publics pour permettre aux familles de se déplacer en toute sécurité.

Travailler sur une offre d'équipements accessibles aux **personnes âgées**.

Conforter l'offre d'accueil des équipements dédiés à la **petite enfance**.

Compléter les aires de jeux et réfléchir à leur localisation.

Conforter l'offre culturelle actuelle.



PLUi, un projet de territoire



ENVIRONNEMENT ET PAYSAGES

FORCES

La Veyle, colonne vertébrale du territoire.

Un territoire riche en espèces et biodiversité.

Une qualité de l'air relativement bonne.

Des paysages diversifiés : Bresse, Saône, Dombes.

Des acteurs du territoire sensibles à la préservation de l'environnement et des paysages.

FAIBLESSES

Les haies bocagères fragilisées par les pratiques agricoles.

Un territoire soumis au risque inondation.

La biodiversité fragilisée par l'urbanisation, notamment le long des axes routiers.

ENJEUX

Préserver les cours d'eau, la faune et la flore.

Prendre en compte les nuisances sonores.

Protéger les haies bocagères, identité du territoire et réservoir de biodiversité.

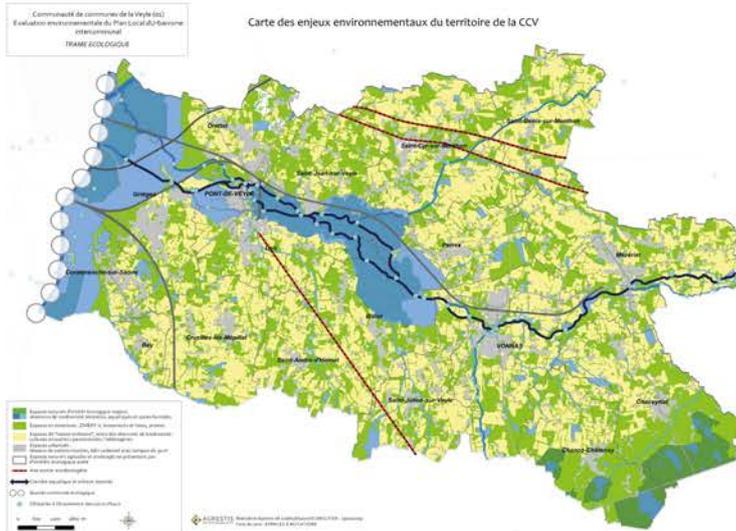
Assurer la qualité des paysages, modifiée par les opérations d'habitat.

Poursuivre les efforts sur la valorisation et la réduction des déchets.

Mener une réflexion sur la dépollution des friches.

Mettre en oeuvre la transition énergétique, à travers le PCAET notamment.

Prendre en compte les risques naturels, dont les inondations.



Le PLUi peut instaurer des règles concernant les qualités architecturales et paysagères des constructions afin de préserver l'identité du territoire.



PLUi, un projet de territoire



ECONOMIE, AGRICULTURE, TOURISME

16 établissements de plus de 50 salariés

Présence d'AOC sur le territoire

5 700 emplois (218 000 dans l'Ain)

FORCES

Plusieurs zones d'activités économiques réparties sur le territoire.

Desserte routière favorable aux activités du territoire.

Offre touristique variée et tourisme vert accessible dans toutes les communes.

Une activité agricole variée et présente dans toutes les communes.

FAIBLESSES

Offre commerciale centrée à Vonnas et Pont-de-Veyle, avec une fragilité pour Pont-de-Veyle.

Une activité agricole fragilisée : vieillissement des exploitants, baisse de la surface agricole utile (-9,3% entre 2000 et 2017), diminution du nombre d'exploitations.

La suppression de terres agricoles au profit de l'urbanisation (+17% d'urbanisation entre 2000 et 2017).

ENJEUX

Structurer la répartition et les types de zones d'activités économiques.

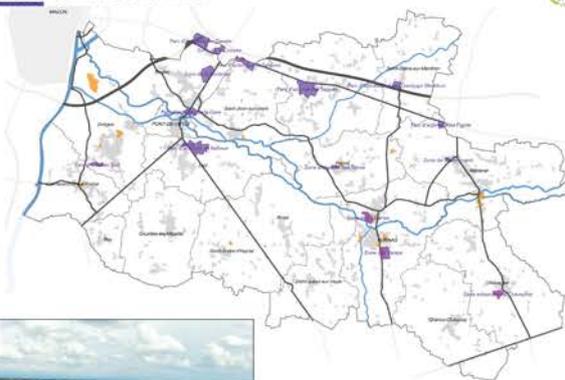
Cibler les besoins d'extension des activités économiques.

Pérenniser l'activité agricole et cibler les secteurs agricoles majoritaires à ne pas urbaniser.

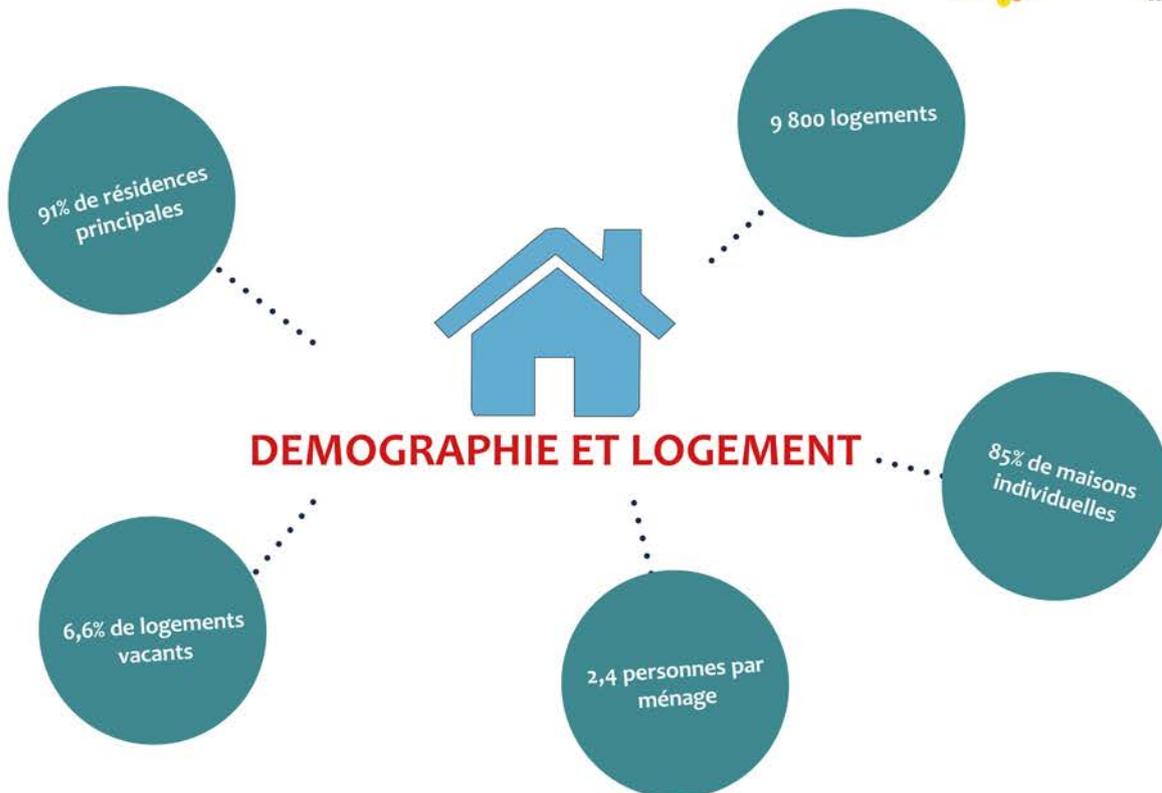
Développer les circuits courts.

Projets de voies cyclables le long de la Veyle et de la Saône.

PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



PLUi, un projet de territoire



FORCES

Une **population en croissance** avec un taux de **+0,8%** d'habitants sur le territoire par an.

Un territoire qui **attire des habitants** venus de l'extérieur.

Un nombre de logements locatifs sociaux importants pour un territoire périurbain et rural (10% des résidences principales). Ces logements sont répartis sur les communes, ce qui favorise le parcours résidentiel des habitants.

FAIBLESSES

Diminution de la taille des ménages, mais ce phénomène existe à l'échelle de la France. Cela conduit à une **sous-occupation des logements** : de nombreux logements de grandes tailles sont occupés par une ou deux personnes.

Phénomène de vacance normal, excepté à Pont-de-Veyle, mais il semblerait qu'il s'estompe ces dernières années.

Parc de logements tendu à Grièges, Laiz et Saint-Julien-sur-Veyle.

ENJEUX

Proposer des petits logements, trop peu nombreux actuellement, pour loger les personnes jeunes et les personnes âgées.

Structurer l'offre de logements à l'échelle de la CCV.

Proposer un véritable **parcours résidentiel** pour les habitants du territoire.

Zoom sur la croissance démographique du territoire :

- 0,8 % par an
- dont 0,4% de solde naturel
- et 0,4% de solde migratoire

La croissance démographique de la France est de 0,5 % par an. Celle de l'Ain est de 1,1% par an.

Le PLUi ne peut pas programmer d'opérations de logements, mais il peut instaurer des règles visant à atteindre un nombre ou un pourcentage de petits logements.



PLUi, un projet de territoire



Un fort développement pavillonnaire depuis 10 ans

Forte consommation de terrains agricoles et naturels

115 hectares pour construire 1 200 logements et 62 hectares pour construire des infrastructures



CONSOMMATION FONCIERE

Encadrement de la consommation foncière par les lois Grenelle et ALUR

204 hectares anthropisés au total sur les 10 dernières années

Le SCOT, en cours de conception également, fixera des objectifs de consommation d'espaces fonciers. Le PLUi devra respecter ces orientations.

Types de consommation foncière et de constructions réalisées sur les 10 dernières années

	RENOUVELLEM ENT	DENSIFICATION	DENT CREUSE	ESPACE INTERSTITIEL	NATUREL & AGRICOLE	Total général
ACTIVITE		3,3	2,6		15,8	21,8
EQUIPEMENT	0,2	0,3	0,6		5,0	6,1
HABITAT	2,1	8,2	24,5	3,1	76,5	114,5
INFRASTRUCTURE					61,5	61,5
Total général	2,3	11,9	27,8	3,1	158,8	203,8
%	1%	6%	14%	2%	78%	



ENJEUX

Limitier la consommation de foncier agricole et naturel, tant pour l'habitat que pour le développement économique.

Limitier l'étalement urbain et densifier l'urbanisation.

Urbaniser en priorité les dents creuses dans les bourgs.

Réfléchir à de nouvelles formes d'habitat.

Mener une réflexion sur la réutilisation des friches.

Le PLUi doit fixer des objectifs de consommation foncière pour les 10-15 prochaines années.